

## LA JUSTICE ECONOMIQUE COMME ABSENCE D'ENVIE

### INTRODUCTION

*Recherches économiques de Louvain*, 60 (1), 1994, pp. 3-7.

Christian Arnsperger  
Philippe Van Parijs

Université catholique de Louvain

Qu'exige la justice économique? Que l'on donne à tous le même revenu? Certainement pas: ce serait être injuste à l'égard de ceux qui travaillent davantage. Que l'on assure à tous le même niveau de bien-être, en compensant par un revenu plus élevé un effort plus intense? Peut-être. Mais il n'existe hélas pas de "thermomètre du bonheur" qui rendrait ce critère opérationnel. Alors que faire ?

"Il existe une autre possibilité pour arriver à un critère pratique: nous disons que deux personnes sont traitées de manière juste l'une par rapport à l'autre *lorsqu'aucune des deux ne veut échanger sa "place" avec l'autre*. Par "place" nous entendons, au sens figuré, toutes les circonstances de vie: tout particulièrement la profession et le revenu, mais également les circonstances personnelles telles que la santé, la taille et la santé de la famille, le degré de développement, de compétence, etc."

C'est dans ces termes et dans cette perspective — résoudre la difficulté que présente "l'incomparabilité de la satisfaction de personnes séparées" — qu'un texte presque oublié de l'économiste néerlandais Jan Tinbergen introduit pour la première fois une notion très simple qui allait connaître un riche destin: la conception de la justice économique comme *absence d'envie*.<sup>1</sup>

Ce qui est ainsi rendu possible, c'est une alternative à la voie désastreusement restrictive de la *new welfare economics* dans laquelle, depuis Robbins, l'économie normative s'était fourvoyée en vue de résoudre la même difficulté. Le refus de recourir aux comparaisons interpersonnelles ne contraint pas à se replier sur la seule dominance parétienne — l'efficacité seule est notre affaire, tout le reste est littérature — et à se résigner ainsi à l'impuissance en matière de justice distributive. Car le critère ultérieurement désigné par l'expression quelque peu malheureuse d'absence d'envie (*envy-freeness*) permet précisément de définir plausiblement des allocations justes sans recourir plus que le critère d'efficacité parétienne à la comparaison interpersonnelle de l'intensité des préférences: un ensemble de biens est réparti de manière juste entre diverses personnes lorsqu'aucune de celles-ci ne préfère au panier de biens qui lui est alloué celui qui est alloué à une autre. A partir de la fin des années 60, grâce à des auteurs comme Foley, Kolm, Varian, Thomson, Moulin et beaucoup d'autres, les propriétés formelles de ce critère, les relations qu'il entretient avec d'autres critères, les difficultés qu'il rencontre dans des modèles plus ou moins réalistes et généraux, et les innombrables variantes qu'il permet d'engendrer, ont été peu à peu explorées, donnant ainsi naissance à une vaste littérature technique qui continue de se développer.<sup>2</sup>

---

<sup>1</sup> Voir Tinbergen (1943: surtout 59-60), dont nous remercions vivement Maarten Janssen de nous avoir fourni une copie. Tinbergen dit devoir l'idée de ce critère à des conversations privées avec son maître P. Ehrenfest remontant à 1928.

<sup>2</sup> On se fera une idée de son ampleur en parcourant le survey de Christian Arnsperger (1992) qui constituait le *background paper* du colloque ou l'impressionnant panorama présenté ci-après par William Thomson.

Au cours des années 80, cette vaste entreprise collective des économistes, qui s'est déployée en vase clos selon la dynamique d'un *puzzle solving* de plus en plus raffiné, a inopinément rencontré de nouveaux développements philosophiques qui lui donnent aujourd'hui une pertinence renouvelée. Dans le cadre de la philosophie politique libérale de l'ère post-rawlsienne, en effet, ce n'est pas à la société — à ses institutions et à ses politiques — de faire le bonheur de ses membres, et encore moins d'assurer une égale répartition de ce bonheur. Ce qu'on peut en attendre, en revanche, c'est qu'elle garantisse une répartition juste des moyens dont chacun dispose pour réaliser sa conception du bonheur, quel qu'en soit le contenu. Mais comment caractériser une telle répartition alors que l'objectif n'est pas, et ne peut pas être, d'égaliser le bien-être? Rawls lui-même est évasif sur ce point. Ronald Dworkin, l'un de ses plus brillants et influents émules, est plus précis, et le critère qu'il propose nous ramène à l'absence d'envie. Plus, cette fois, comme chez Tinbergen, à la manière d'un pis-aller dont il faut bien s'accommoder faute de pouvoir inventer un thermomètre du bonheur, mais comme une métrique alternative, "non-welfariste", intrinsèquement préférée à la métrique welfariste.<sup>3</sup>

C'est dans ce contexte particulièrement propice que, fidèle en cela à sa courte tradition,<sup>4</sup> la Chaire Hoover d'éthique économique et sociale de l'UCL a pris l'initiative d'organiser une rencontre associant étroitement dans une réflexion commune économistes et éthiciens — qu'ils soient jeunes chercheurs ou experts chevronnés. Pour les éthiciens, il s'agissait de comprendre en quoi les formulations rigoureuses des économistes pouvaient les éclairer. Pour les économistes, il s'agissait de prendre distance par rapport à leur pratique routinière pour en interroger la pertinence profonde. Plus précisément, l'objectif était de déterminer ensemble si l'approche dite de l'absence d'envie, telle que les économistes l'ont magistralement développée, constitue un programme de recherche dégénératif au sens de Lakatos (1978), dans lequel la subtilité toujours plus grande des résultats a pour contrepartie une pertinence toujours plus tenue pour les questions qui importent vraiment; ou si elle constitue au contraire un cadre de référence incontournable pour quiconque veut, par delà les idées vagues et les simplismes intenable, élaborer un critère de justice distributive qui soit explicite, cohérent et en harmonie avec nos jugements bien pesés.

Le colloque, organisé avec le concours actif du département de sciences économiques de l'UCL et le précieux soutien financier du Fonds national belge de la recherche scientifique, s'est déroulé à Louvain-la-Neuve les 17 et 18 décembre 1992. La première journée fut consacrée à un tour d'horizon des mérites et des limites de la conception de la justice comme absence d'envie, avec des exposés introductifs de Claude Gamel (Université d'Aix-Marseille) et William Thomson (University of Rochester) et des commentaires de Claude d'Aspremont (UCL), Philippe Mongin (UCL et CNRS), Hervé Moulin (Duke University et GREQE, Aix-Marseille) et Marc Fleurbaey (INSEE, Paris). Au cours de la seconde journée, plus technique, Hervé Moulin, Marc Fleurbaey et François Maniquet (FNDP, Namur) présentèrent un certain nombre de résultats nouveaux, commentés par Louis Gevers (FNDP, Namur), Bernard Stainier (UCL) et Christian Arnsperger (UCL).

Le présent dossier ne fournit pas les actes du colloque, mais il en est abondamment nourri. La contribution la plus longue, due à Marc Fleurbaey, intègre ses deux communications en un texte nouveau pour former une introduction élégante, à la fois philosophique et technique, d'abord aux fondements de l'approche et ensuite, plus spécifiquement, à la manière dont elle permet d'aborder la question de la juste compensation des handicaps. La première partie du texte de Fleurbaey est développée et mise en perspective par William Thomson dans un tour d'horizon systématique et remarquablement complet des propriétés formelles du critère d'absence d'envie et de ses variantes, et des avantages et limites qui en découlent. La seconde partie est approfondie et éclairée par Hervé Moulin dans la comparaison qu'il propose entre l'absence d'envie et divers critères alternatifs en les passant au crible d'une batterie de propriétés formelles attrayantes.

---

<sup>3</sup> Voir par exemple les critères d'*equal resources* chez Dworkin (1981), d'*equality of fortune* dans Rakowski (1991) ou de *leximin real freedom* dans Van Parijs (à paraître).

<sup>4</sup> Voir notamment les dossiers *Ethical aspects of the economic value of human life* (Broome, Drèze & al., 1992) et "Serait-il éthique de fédéraliser la sécurité sociale?" (Decoster, Schokkaert & al., 1993), ainsi que le volume relayant la séance inaugurale de la Chaire (Van Parijs, éd., 1993).

Le dossier se termine par deux textes plus courts qui éclairent d'une lumière critique l'ensemble formé par les trois premiers. La contribution de Claude Gamel relativise l'intérêt de l'approche de l'absence d'envie en situant celle-ci dans le contexte de l'opposition entre théories welfaristes et théories procédurales de la justice. Quant à celle, délibérément elliptique, de Serge-Christophe Kolm — qu'un concours de circonstances avait empêché au dernier moment de participer au colloque —, elle souligne le lien étroit entre l'absence d'envie et l'égalité de liberté, qui définit à ses yeux le principe général de la justice sociale. Chemin faisant, elle fournit aussi une orientation succincte dans les nombreux écrits qu'au fil d'un quart de siècle Serge Kolm a consacré à cette problématique.

Ce dossier offre donc — nous l'espérons — bien davantage que des actes de colloque: un document de référence indispensable pour quiconque veut se faire une idée de l'état présent de la discussion dans ce domaine important de l'économie normative, et se faire une conviction sur sa pertinence et ses limites.

### REFERENCES

ARNSPERGER, C. (1992), "Envy-Freeness and Distributive Justice: A Survey of the Literature", Document DOCH 4, Chaire Hoover d'éthique économique et sociale, à paraître dans *Journal of Economic Surveys*.

BROOME, J., J. DRÈZE & al. (1992), *The Economic Value of Human Life*, numéro spécial de *Recherches Economiques de Louvain*, vol. 58, n° 2.

DECOSTER, A., E. SCHOKKAERT & al. (1993), "Serait-il éthique de fédéraliser la sécurité sociale?", dossier de *La Revue Nouvelle*, novembre 1993.

DWORKIN, R. (1981), "What is Equality? Part II: Equality of Resources", *Philosophy and Public Affairs*, vol. 10, pp. 283–345.

DWORKIN, R. (1990), "Foundations of Liberal Equality", *Tanner Lectures on Human Values*, vol. XI (G. B. Peterson, ed.), pp. 1–119, Salt Lake City: University of Utah Press.

LAKATOS, I. (1978), *The Methodology of Scientific Programmes*, Princeton: Princeton University Press.

RAKOWSKI, E. (1991), *Equal Justice*. Oxford: Oxford University Press.

TINBERGEN, J. (1943), *Redelijke Inkomensverdeling*, Haarlem: De Gulden Pers.

VAN PARIJS, P., éd. (1993), *Ni Ghetto ni tour d'ivoire. L'éthique économique et sociale aujourd'hui*, Louvain-la-Neuve: Academia.

VAN PARIJS, P. (à paraître), *Real Freedom for All. What (if Anything) Can Justify Capitalism?* Oxford: Oxford University Press.